



LES
CAHIERS
DES DROITS DE L'HOMME
REVUE MENSUELLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
27, Rue Jean-Dolent — PARIS-XIV^e
Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Daniel MAYER
Secrétaire de Rédaction :
Blanche COUGNENC

Prix de ce numéro : 100 FRANCS
Abonnement pour 10 n° : 700 FRANCS

4 JUIN 1898 ——— 12 JUIN 1958

SOIXANTE ANS D'ACTIVITÉ
AU SERVICE DE LA JUSTICE

(d'ALFRED DREYFUS à MAURICE AUDIN)

♦ ♦ ♦

Cérémonie organisée à la Sorbonne

le 12 juin 1958

avec le concours de

DANIEL MAYER

Président de la Ligue

LAURENT SCHWARTZ

Professeur à la Faculté des Sciences

JACQUES HADAMARD

Membre de l'Institut

J. PAUL-BONCOUR

Ancien Président du Conseil

4° P298

Le 12 juin dernier, à la Sorbonne, la Ligue célébrait le 60^e anniversaire de sa fondation et rendait hommage au Président Emile Kahn, ligueur depuis l'origine.

Près de mille personnes avaient pu trouver place dans l'amphithéâtre Richelieu qui s'est malheureusement révélé trop petit. De nombreux ligueurs et amis de la Ligue n'ont pu entrer dans la salle.

Sur l'estrade et aux premiers rangs de l'assistance avaient pris place les membres du Bureau et du Comité Central, les délégués des Ligues étrangères, des parlementaires de gauche et des personnalités qui avaient tenu à manifester en cette circonstance leur attachement aux principes que la Ligue défend depuis soixante ans.

Les discours

M. DANIEL MAYER
Président de la Ligue

Mesdames, Messieurs,

Je dois tout d'abord excuser le Président Vincent Auriol, qui m'a adressé, daté de Muret, 9 juin, le message suivant :

« Je pensais jusqu'à ce jour être près de vous le 12 juin. Je ne le puis. J'en suis d'autant plus peiné que c'est moi-même qui vous avais fait retenir cette date, afin de ne faire qu'un déplacement à Paris : le 11 pour l'inauguration de la Fédération mondiale des Anciens Combattants et Résistants, le 12 pour le soixantième anniversaire de la Ligue des Droits de l'Homme et aussi pour une causerie sur mon voyage en Israël.

« Je ne pourrai être nulle part.

« Jamais ma tension n'a été aussi basse. Et, en plus, j'ai pris froid et ai de la fièvre.

« Veuillez dire à tous mes regrets et mes excuses.

« J'ai adhéré à la Ligue en 1902. J'aurais été heureux de célébrer avec vous cinquante-cinq années d'adhésion, de rendre hommage à ceux qui m'y amenèrent, à ceux qui la créèrent et l'animèrent, et particulièrement à son dernier et courageux Président, notre ami Emile Kahn et à notre vaillante Collette-Kahn.

« Plus que jamais s'impose à tous les Républicains ce double combat solidaire pour la *Liberté* et la *Justice*. Et c'est au sein de la Ligue qu'au-dessus des tendances et des partis doit se faire le rassemblement républicain pour ce combat. (*Applaudissements.*)

« C'est ce que j'aurais voulu dire. C'est ce que diront les orateurs de la Ligue... »

Nous avons reçu un certain nombre de messages :

De M. J. K. Schaefer, Président de la Ligue allemande des Droits de l'Homme :

« ... C'est la création de la Ligue française qui a donné naissance dans le monde à un mouvement organisé de défense des Droits de l'Homme ; et nous sommes heureux de lutter côte à côte avec elle, depuis plus de trente ans au sein de la Fédération internationale.

« Si nos deux Ligues-sœurs n'ont pu empêcher, ni la première, ni la seconde guerre mondiale, du moins ont-elles, après chacune de ces deux guerres, travaillé de leur mieux à la réconciliation de nos deux peuples. Nous croyons et nous espérons avec vous que la réconciliation entre la France et l'Allemagne est maintenant telle qu'un conflit armé entre ces deux pays apparaît désormais impossible. Nous croyons et nous espérons qu'aux querelles d'autrefois a succédé une amitié sincère et durable.

« En ce jour anniversaire, nous évoquons aussi la mémoire de tous les présidents remarquables qu'a eus la Ligue française, et particulièrement celle du regretté Président Emile Kahn, auquel a été malheureusement refusée la joie de voir ce jour glorieux qu'est le Soixantième de la Ligue française... » (*Applaudissements.*)

Egalement un message de M. Wolfram von Hannstein, Délégué général de la Ligue allemande des Droits de l'Homme dans la République fédérale allemande :

« ... Au nom des Fédérations du pays de Bade-Wurtemberg, de Hambourg, de Rhénanie-Westphalie, de la Basse-Saxe et du Palatinat rhénan, j'ai l'honneur d'adresser mes félicitations à la Ligue française à l'occasion de son soixantième anniversaire, et de lui souhaiter, pour le présent et pour l'avenir, des succès de plus en plus marquants... » (*Applaudissements.*)

La Ligue portugaise, après avoir évoqué les difficultés de la lutte qu'elle mène dans son pays depuis trente-deux ans, conclut :

« Aujourd'hui plus que jamais, l'action nationale et internationale des Ligues des Droits de l'Homme est indispensable pour défendre les libertés conquises et rétablir celles qu'ont usurpées les Gouvernements totalitaires.

« Fière d'être née à l'ombre de sa grande sœur française, la Ligue portugaise lui rend aujourd'hui un hommage solennel et salue la mémoire de tous ceux qui ont vécu et qui sont morts pour la noble cause des Droits de l'Homme. Elle salue également ceux qui, poursuivant

leur œuvre, mènent à leur tour le combat sacré en faveur de la Liberté et de la dignité humaine. » (*Applaudissements.*)

La Ligue grecque écrit :

« Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir, malgré notre vif désir, assister par une délégation de notre Ligue, à cette double commémoration qui, dans les circonstances actuelles, prend une très grande signification pour la France et pour toute la démocratie européenne.

« Nous tenons de même à vous faire transmettre nos sentiments de solidarité avec votre Ligue. Par ses luttes pour les Droits de l'Homme, elle a conquis une place d'honneur et nous lui souhaitons sincèrement et fraternellement de continuer son existence et son activité, et de rayonner toujours sur le monde son esprit démocratique, libéral et profondément humain.

« Nous partageons aussi les sentiments de respect et de reconnaissance nourris par la Ligue française envers la mémoire de son regretté président Emile Kahn. Son courage civique et son dévouement à la cause de la liberté humaine lui donnent un droit imprescriptible à la reconnaissance de tous les ligueurs, où qu'ils se trouvent... »

Ce message était signé de MM. Elie Tsirimocos et Stratis Soméritis, respectivement Président et Secrétaire général de la Ligue grecque. (*Applaudissements.*)

De la Ligue italienne des Droits de l'Homme (non adhérente à la Fédération internationale), nous avons également reçu une adresse de félicitations, des vœux et un « hommage fervent et respectueux à la mémoire du président Emile Kahn, à la ferveur de ses sentiments humanitaires, à la noblesse de ses vues et à son abnégation incomparable. » (*Applaudissements.*)

Enfin, un télégramme de la Ligue autrichienne des Droits de l'Homme nous apporte ses félicitations et ses vœux pour ce soixantième anniversaire. (*Applaudissements.*)

Je tiens à saluer à la tribune la présence de M^{me} Luigi Campolonghi, Vice-Présidente honoraire de la Fédération internationale des Droits de l'Homme. Le nom de Campolonghi, pour tous ceux qui ont connu la période où les anti-fascistes italiens étaient réfugiés en France, est synonyme de fierté, dignité et fidélité à notre idéal commun. (*Vifs applaudissements.*)

— M^{lle} Mosinger, déléguée du Bureau de la Ligue luxembourgeoise. (*Applaudissements.*)

— M^{me} Kocher, Secrétaire de la Section bâloise de la Ligue suisse. (*Applaudissements.*)

— M. Baudine, Conseiller juridique du « Comité d'urgence pour la défense des libertés civiques » de New-York. (*Applaudissements.*)

— Et un certain nombre de délégués étrangers, que j'aurai l'occasion, au cours de mon discours, de saluer plus particulièrement.

Mais je veux saluer ici M. Henri Friol, Directeur du Cabinet du Président de la République, représentant le Chef de l'Etat. (*Applaudissements.*)

* * *

Mesdames, Messieurs. Nous sommes donc réunis pour célébrer le soixantième anniversaire de la Ligue des Droits de l'Homme.

Henri Guernut, qui fut, durant de si longues années, son secrétaire général, rappelait à peu près en ces termes son origine.

« Vous savez, en gros, dans quelles circonstances la Ligue des Droits de l'Homme a été fondée. C'était en 1898 ; un officier agonisait à l'Île du Diable ; il avait été condamné pour des motifs qu'il ne connaissait pas, sur des pièces qu'il n'avait pas vues. Et il était innocent. Alors, des hommes se sont rencontrés, qui ont pensé : « Il est impossible, nous ne pouvons pas souffrir qu'un individu paye de sa liberté une faute qu'il n'a pas commise ; il faut absolument que nous le tirions de là, quoi qu'il nous en coûte. » Et vous savez, messieurs, qu'il leur en a coûté de notables efforts, mais que, finalement, ils l'ont tiré de là, en effet. »

Tout à l'heure, j'aurai le plaisir et l'honneur de donner la parole à M. Jacques Hadamard, qui fut de ceux-là, qui appartient à cette génération d'hommes qui luttèrent pour la justice, quel que soit le nombre des victimes, fût-il théoriquement réduit à l'unité. Jacques Hadamard évoquera devant nous les souvenirs de ces premières réunions qui ont été à l'origine de la Ligue des Droits de l'Homme.

Mais, la Ligue ne pouvait pas s'arrêter en chemin. Il y a dix ans, exactement pour son cinquantième anniversaire, Emile Kahn, Secrétaire général de la Ligue, a reçu de Léon Blum une lettre, un message, dans lequel Léon Blum rappelait que « fondée pour le salut d'un homme injustement et illégalement condamné, elle n'hésita pas à étendre ambitieusement son rôle, et cette ambition est son honneur comme elle fit sa durée.

« Elle se fit le défenseur d'office de toutes les victimes innocentes, la réparatrice de toutes les iniquités, le champion désigné de l'individu contre toutes les forces de l'oppression collective ; créée et dirigée par la libre initiative de quelques grands citoyens, elle devint peu à peu comme un vaste service public à forme privée, le service du redressement des torts et de la réparation des Droits... » (*Applaudissements.*)

Je n'ai pas l'ambition maintenant de vous retracer dans le détail exact ce qu'a été l'action de la Ligue. Je voudrais simplement rappeler quelques-unes des affaires les plus connues, célèbres ou simplement symboliques, qui ont été celles dont elle a dû s'occuper.

Des noms tout d'abord, qui évoquent un certain nombre de souvenirs fort précis :

Jean-Louis Malvy, Joseph Caillaux, tous deux accusés d'intelligence avec l'ennemi, reconnus innocents mais condamnés néanmoins ensuite pour des chefs d'accusation différents des premiers, et improvisés.

En ce qui concerne Caillaux, il a certainement été bien plus condamné pour être à l'origine de l'institution de l'impôt sur le revenu et, en ce qui concerne les deux hommes, beaucoup plus pour intelligence tout court, qu'il est la chose que l'on pardonne le moins. (*Sourires.*)

André Marty et Badina, à bord du *Protet*, dans les eaux d'Odessa, avaient refusé de porter les armes contre la Russie, à qui la France n'avait pas déclaré la guerre et qui ne se livrait contre elle à aucun acte d'hostilité.

Anatole France pouvait dire : « Dans leur révolte, il y a l'accomplissement d'un devoir ». Ferdinand Buisson ajoutait : « Leur acte relève de la pure morale », et Anatole France concluait encore : « C'est bien le moins que le pouvoir pardonne aux innocents quand il récompense les coupables ». (*Applaudissements.*)

Peu importe d'ailleurs de savoir ce que sont politiquement devenus ensuite tous ces hommes, quel a été

leur comportement ultérieur à l'égard de leurs amis d'alors ou le comportement de leurs amis d'alors à leur égard ensuite. Le droit à l'ingratitude est l'un des droits de l'Homme. C'est même celui qui est le plus souvent et le plus largement utilisé ! (*Applaudissements.*)

Une affaire de caractère individuel, petite affaire, qui n'a pas fait le bruit des autres : l'affaire Danval.

Il s'agit d'un pharmacien inculpé d'empoisonnement sur la personne de sa femme. En 1878, les savants estimaient en effet qu'un milligramme d'arsenic décélé dans le corps permettait d'affirmer l'intoxication. En 1923, les progrès de la toxicologie permettaient d'estimer que cette dose est normale. Après avoir fait un grand nombre d'années de baigne, d'abord gracié, Danval est réhabilité. Mais il a quatre-vingts ans et cela seul justifie les campagnes menées par la Ligue contre le principe de la peine de mort. (*Applaudissements.*)

Une autre affaire, qui a trait, celle-là, aux événements de guerre, et qui se rapproche des fusillades pour l'exemple de Souin et de Filrey, c'est l'affaire Chapelant.

Chapelant avait été accusé de s'être rendu devant l'ennemi. Traduit devant un Conseil de guerre spécial, il est condamné à mort. Il a, certes, une jambe brisée, mais qu'importe : on le ligote sur son brancard, car on ne doit fusiller les hommes que debout !

La Ligue, après la guerre, retrouve les témoins, réunit un dossier, démontre que Chapelant ne s'était pas rendu. Il est réhabilité. Mais cela seul suffit pour justifier nos campagnes contre les cours martiales, contre les conseils de guerre — j'ajouterai contre les tribunaux militaires sous toutes leurs formes, et pour la suprématie du pouvoir civil sur l'autorité militaire. (*Vijs applaudissements.*)

Mais la Ligue ne se contente pas, durant toutes ces périodes, de lutter à l'intérieur de ses frontières. Elle se dresse également chaque fois qu'une injustice est commise, ou qu'elle a vent d'une injustice, en dehors du territoire français. Et c'est ainsi qu'elle s'est occupée légitimement de l'affaire Francisco Ferrer.

Francisco Ferrer, instituteur espagnol, est accusé d'avoir participé à un attentat contre son roi, arrêté, déféré à un tribunal spécial. Anatole France écrit alors : « Le crime de Ferrer est d'être républicain, socialiste, libre-penseur. Il est d'avoir créé l'enseignement laïque à Barcelone, instruit des milliers d'enfants dans la morale indépendante ». Paul Painlevé qualifie le procès « d'abominable crime judiciaire ». « L'innocence de Ferrer, écrit Francis de Pressensé, est attestée par son caractère, sa conduite et les documents mêmes de la cause ». (*Applaudissements.*)

De l'autre côté de l'océan, deux hommes, Sacco et Vanzetti, sont accusés d'avoir commis ce que l'on appelle maintenant un hold-up, et d'avoir tué le gardien, ou peut-être même le caissier et le gardien d'une banque. Leur innocence est incontestablement établie, mais il y a là-bas ce que l'on appelle la raison d'Etat. C'était l'époque où Paris se dressait parce que deux hommes qu'il ne connaissait pas, mais de l'innocence de qui il était intimement persuadé, dans cette sorte de conscience collective populaire qui se trompe si rarement, étaient menacés de mort.

Sacco et Vanzetti sont tombés, certes. Mais combien de jeunes Français, dont j'étais alors, ont pris plus nettement, à l'occasion de cette affaire, conscience de la nécessité de se dresser désormais leur vie entière contre l'injus-

tice, d'où quelle vienne, contre la raison d'Etat où qu'elle soit. (*Vijs applaudissements.*)

Je dis bien d'où qu'elle vienne, je dis bien où qu'elle soit.

Dans son combat en faveur des réfugiés politiques venus demander hospitalité à la France, la Ligue n'a jamais fait les atroces différenciations que d'autres font si souvent, trop souvent.

Russes d'après 1917, Italiens d'après 1922, Allemands d'après 1933, Espagnols d'après 1939, Polonais ou Roumains fuyant les pogromes d'avant guerre ou les régimes d'après guerre, Hongrois de 1956 ou Egyptiens de 1957, nous avons pour tous — soutenus ou combattus tour à tour par ceux qui veulent d'abord connaître l'opinion de la victime et donc celle du bourreau avant d'agir ou de refuser d'agir — réclamé le droit pour la France d'être fidèle à sa tradition ancestrale d'hospitalité. Au moyen âge, les cathédrales n'étaient pas que des centres religieux. Elles étaient des terres d'asile. Nous saurons veiller à ce que, dans ce sens, et en dehors des alliances éphémères de la diplomatie, la France demeure la cathédrale de l'Europe. (*Applaudissements.*)

A cette occasion, je veux saluer parmi ceux que j'ai tout à l'heure volontairement réservés, je veux saluer à cette tribune la présence, ô combien symbolique, affectueuse et chaude pour nous, de notre ami Ballester, Président de la Ligue espagnole en exil, Vice-Président de la Fédération internationale des Droits de l'Homme (*vijs applaudissements*), de notre ami Diano, Président de la Ligue roumaine en exil (*applaudissements*), de M. Ho-Thong-Ming, Secrétaire général de la Ligue sud-vietnamienne en exil (*applaudissements*). Si je me tourne plus particulièrement vers vous, Jeanne Emile-Vandervelde (*applaudissements*), c'est pour à la fois vous saluer, et vous dire que, feuilletant des Cahiers des Droits de l'Homme très anciens, trop anciens pour que, pour ce qui me concerne, il s'agisse de souvenirs, j'ai découvert qu'Emile Vandervelde est venu à Paris le 1^{er} avril 1917 et le 1^{er} juillet 1922. Le 1^{er} avril 1917, sous les auspices de la Ligue des Droits de l'Homme, il a participé probablement au seul meeting public qui ait pu avoir lieu durant la guerre, organisé par la Ligue et tendant à rendre hommage aux débuts de la Révolution russe. Je ne dis pas la révolution soviétique, je dis russe. Et puis, le 1^{er} juillet 1922, il est venu expliquer comment il avait été impossible de défendre à Moscou les socialistes révolutionnaires victimes des premiers procès. Dans ces deux réunions, il y a eu quelques perturbateurs, quelques oppositions. Est-il besoin de préciser que ce n'étaient pas les mêmes dans les deux meetings ? Au premier meeting, il était traité d'agent de l'Allemagne, parce que ceux qui criaient avaient l'impression que la Révolution d'avril diminuait la puissance d'un allié dont on affectait d'ignorer qu'il était totalement miné à l'intérieur, et il a été traité de ministre du roi, de « social-impérialiste. (on ne connaissait pas encore l'expression « social-traître ») au deuxième. Dans les deux cas, il incarnait exactement l'esprit de la Ligue des Droits de l'Homme (*applaudissements*), qui peut rendre hommage à un mouvement qu'à sa naissance on put croire être l'émancipation d'un peuple, et le critiquer lorsqu'il institue des procès purement politiques, et qu'il n'y permet pas la défense normale des accusés. (*Applaudissements.*)

Mais il ne s'agit pas que de ces luttes à caractère individuel, même s'il s'agit de la défense de groupes. Créée

pour défendre les droits individuels contre le pouvoir central et contre la raison d'Etat, la Ligue des Droits de l'Homme devait tout naturellement être amenée à défendre les institutions démocratiques qui inscrivent dans leurs principes la défense de ces droits.

Si imparfaite que soient leur application ou leur fonctionnement, ce sont bien les armatures que les démocrates ont données à notre pays qui en sont les plus sûrs garants. Le pas est donc allégrement et bien facilement franchi qui consiste à préserver les droits individuels et à monter la garde autour de la République.

Préserver les droits individuels, monter la garde autour des institutions de la République !

Les idées de rassemblement pour la défense des institutions républicaines ne sont pas nouvelles, et maintenant, les souvenirs que je vais évoquer en retraçant l'histoire de la Ligue française, se rapprochent déjà de ceux des plus jeunes, ou des moins anciens parmi vous.

Le 12 février 1934, la Ligue était au Cours de Vincennes. C'était sa place. Elle y était également en 1958 ! (*Applaudissements.*)

Son Président, Victor Basch, fut le Président du Rassemblement populaire.

Emile Kahn, son Secrétaire général, en fut l'un des secrétaires.

Le siège du Rassemblement populaire était encore — je devrais dire déjà — le 27 de la rue Jean-Dolent.

C'est dire que, tout récemment, c'est sans aucune difficulté que les membres du Comité Central de la Ligue ont condamné sans réticence le coup d'Alger par lequel des officiers infidèles à la République se sont rebellés à l'égard du pouvoir central. (*Applaudissements.*)

Mais nous ne pouvions en demeurer là, et nous avons demandé qu'une instruction soit ouverte sur les circonstances de cette rébellion, et que « des sanctions officielles et nominales soient prises contre les instigateurs, les auteurs et les complices de la tentative de pronunciamiento. » (*Vifs applaudissements.*)

De même, nous avons alerté les organisations syndicales et les Comités qui, attestant ainsi la santé de la République et la volonté populaire de la défendre, se créaient çà et là. Notre action s'est déroulée parallèlement, et en étroit accord, avec celle du Syndicat national des Instituteurs notamment. Elle s'est étendue à de puissantes associations, telles que l'Union nationale des Etudiants de France, la Fédération autonome de l'Education nationale, le Comité Audin avec lequel nous continuons ce soir à collaborer, et qui est à nos yeux, l'un des plus hauts sommets de la conscience française (*vifs applaudissements*), la L.I.C.A., qui a bien voulu ce soir, permettre à ses militants de mettre à notre service ses connaissances techniques (nous pensions qu'ils auraient peut-être à expulser quelque perturbateur : leur tâche a été en réalité infiniment plus délicate, puisqu'il s'est agi de faire comprendre à plusieurs centaines d'amis que la salle était trop pleine et qu'ils ne pouvaient pas entrer). (*Sourires*). D'autres associations encore... Il n'a pas tenu

qu'à nous d'élargir davantage et notamment à la totalité des syndicates ouvriers, une action rendue chaque jour plus nécessaire.

En agissant ainsi, sans doute nous efforcions-nous de parer au plus pressé. Mais nous accomplissions également notre tâche éducatrice en appelant les démocrates à leur devoir et en leur rappelant leur propre puissance.

La question n'est pas nouvelle. Je voudrais vous lire un article de Jean Jaurès, paru dans *La Dépêche de Toulouse* du 18 décembre 1888, et dont nous célébrerons peut-être dans quelques mois, si les circonstances nous le permettent, le soixante-dixième anniversaire :

« Je dirai, au risque d'étonner et malgré les prétentions démesurées de quelques hommes ou de quelques groupes, que ce qui manque à la démocratie, c'est la confiance en soi-même, c'est le sentiment de sa force, c'est l'ambition vraie.

« L'immense foule des travailleurs, paysans et ouvriers, n'a point une suffisante espérance de voir se réaliser la justice ; elle n'a point surtout assez le sentiment que c'est par elle que la justice peut et doit être réalisée. Quand une personne, pleine de vie, est frappée de mort subite, nous avons peine à y croire, il nous semble qu'elle doit vivre. Inversement, il y a si longtemps que la justice absolue est à l'état de rêve, que le peuple a peine à croire que, demain, après-demain, elle puisse être une réalité palpable ; il a peine surtout à croire qu'il dépende de lui de lui donner la vie...

« Voyez le mouvement boulangiste ; écarter-en tous les éléments accessoires ou étrangers, la badauderie humaine, la tactique électorale des réactionnaires, et allez au fond. Vous y trouverez deux choses : une aspiration confuse vers un ordre meilleur et un acte de désespoir. Oui, la démocratie des champs et des villes est fatiguée de l'incohérence, de l'impuissance actuelle ; elle voit l'anarchie partout : dans le Gouvernement, travaillé par des influences diverses, dans la Chambre coupée en partis hostiles, dans l'administration, qui, entre le ministère d'aujourd'hui et celui de demain, se réserve, doublant son respect d'hostilité et son hostilité de respect. Elle sent que, dans cette anarchie, viennent se perdre, comme en un bourbier, toutes les tentatives réformatrices.

« Seulement, la démocratie oublie une chose, c'est qu'elle est la force et qu'elle peut être la lumière ; c'est qu'il dépend d'elle de restaurer le pouvoir central, organe nécessaire de la volonté nationale, instrument nécessaire d'une démocratie en travail, sans abandonner une parcelle de sa liberté. Il dépend d'elle d'élever le pouvoir exécutif au-dessus des coalitions étourdies et des basses compétitions, sans abdiquer jamais aux mains d'un homme.

« Or, que fait-elle ? Elle s'attroupe autour d'un nom propre, elle acclame un soldat qui ne dit même pas le fond de sa pensée. (*Mouvements.*) Un grand mouvement était nécessaire : il pouvait se faire par le peuple et pour le peuple : il se fait par un homme et pour un homme. Le paysan qui cherche l'ordre, la stabilité, la probité, la paix et la justice, verra sortir une fois de plus de l'urne plébiscitaire le nom du général à qui il se livre...

« Et pourquoi, encore une fois ? Parce que le peuple tout entier ne s'est point senti de taille à faire lui-même la besogne. Il ne s'est pas cru assez fort, sans secours étranger, pour détruire et pour reconstruire ; il passe l'outil à un autre, et cet outil, dès demain, s'abattra sur lui pour le punir de ne pas avoir espéré en soi-même, de ne pas avoir cru en soi-même. » (*Applaudissements.*)

Si les Cahiers vous intéressent... **ABONNEZ-VOUS !**

Cette croyance en soi, cette conscience de sa force, la Ligue des Droits de l'Homme, dans les domaines de l'organisation de la paix ou de la lutte anticoloniale — parce que l'une et l'autre sont dans le sens de l'histoire, du progrès — n'a cessé de tenter de les insuffler à la fois aux pouvoirs publics et aux démocrates eux-mêmes.

C'est à son Congrès de Lyon, en 1908, qu'elle dénonçait la guerre du Maroc, qu'elle défendait le droit des indigènes et qu'elle réclamait l'arbitrage international et le désarmement progressif.

L'année suivante, à Rennes, elle dénonce ce que l'on appelle (encore, déjà ?) les illégalités et les crimes aux colonies.

En 1912, au Havre, Francis de Pressensé rapporte sur « la politique internationale et coloniale de la France. »

En 1913, sous la présidence de Gustave Kahn, père d'Emile Kahn, et en conclusion d'un débat sur « l'indigénat en Algérie », une souscription est ouverte pour permettre l'envoi d'une commission d'enquête du Comité Central qui se rendra sur place afin de constater et, éventuellement, de juger les conditions de vie des Musulmans d'Algérie.

En 1922, la reconstruction de l'Europe. En 1923, la Ruhr et les réparations. En 1925, l'organisation démocratique de la Paix, en 1928 encore, le désarmement et l'organisation de la Paix (dont vous fûtes, Paul-Boncour, déjà le rapporteur éloquent, convaincu, convainquant), en 1931, la colonisation et les Droits de l'Homme (sous-entendu : cette antimonie) ; en 1935, la lutte contre l'hitlérisme, en 1936, le salut aux républicains espagnols, dont on apprenait en plein congrès qu'ils étaient les soudaines victimes du soulèvement armé d'une armée africaine (*mouvements*) et qu'ils acceptaient le combat difficile qui leur était imposé et qui devait sauver leur honneur, voilà — sans oublier naturellement la défense classique et permanente de la laïcité de l'Ecole et de l'Etat — quelques-unes des questions parmi tant d'autres, qui ont été étudiées par les ligueurs, qui ont fait l'objet de rapports à méditer, de décisions à vulgariser, de résolutions d'action.

Le tri que j'ai dû opérer n'est pas arbitraire. N'en tirez pas la conclusion que je crois la Ligue éternellement condamnée à ressasser les mêmes problèmes (ce qui prouverait qu'ils ne seront jamais résolus) ou à défendre les mêmes institutions (ce qui prouverait qu'elles ne savent pas se rajeunir) ou à lancer les mêmes cris d'alarme (ce qui prouverait qu'ils ne sont jamais entendus). Je ne crois pas non plus à l'analogie absolue des situations, et des événements. Mais les affaires Dreyfus, loin de s'estomper, se multiplient. Il y a un an aujourd'hui qu'Henri Alleg a été arrêté. Dreyfus, aujourd'hui, s'appelle Alleg, Audin. (*Applaudissements.*) Il porte ces noms qui, hélas ! ne sont que des noms symboliques puisque c'est par centaines et par milliers qu'il y a des hommes dont nous ignorons le sort, sur le destin desquels nous attendons que toute la lumière soit faite, à la fois sur le

plan humanitaire et sur le plan de la justice pure et simple, contre leurs tortionnaires, leurs complices ou ceux qui ont donné les ordres de leur torture ou qui ont accepté que la torture se fasse sous le couvert de leur monstrueuse autorité. (*Vifs applaudissements.*)

Dans une adresse aux démocrates, le Comité Central a rappelé l'autre dimanche les intangibles droits de l'Homme et du Citoyen. Il a rappelé les droits individuels à la vie et l'intégrité physique qui s'opposent à la violence, à l'internement arbitraire, à l'usage des sévices et de la torture, quels qu'en soient les prétextes — les droits à la liberté d'expression, sous toutes ses formes : réunion, association, presse, publication, qui s'opposent aux interdictions officielles ou larvées, aux pressions de toutes sortes, à la saisie et à la censure — les droits collectifs à la liberté syndicale, à la sécurité sociale, au plein emploi, à la culture et au respect des droits acquis par les conquêtes antérieures du peuple français.

Il a rappelé également les principes sur lesquels se fonde la République :

— Primauté de la souveraineté nationale ; primauté absolue du pouvoir civil sur les autorités militaires.

Face aux désordres de ces dernières semaines, la Ligue des Droits de l'Homme exige : la dissolution des Comités dits de salut public (*applaudissements*), la dissolution des formations para-militaires et des commandos de toutes sortes qui ont surgi sur les abandons antérieurs, des poursuites contre les auteurs et les complices des complots d'Algérie et de Corse, la destitution de ceux des chefs militaires qui ont cherché à abaisser au niveau d'une police prétorienne le rôle d'une armée que son honneur ne voue qu'à la défense de la nation.

Elle réclame un Parlement qui légifère, un Exécutif qui décide, une administration qui régleme au lieu de leurs fonctions confondues, une police loyale, une armée silencieuse (*applaudissements*), des gouvernants et des élus ayant le seul souci du bien public.

Lorsque nous aurons obtenu dans ces domaines et dans d'autres encore la légitime et complète satisfaction que nous exigeons, d'autres encore viendront confirmer pour nous, apprendre aux jeunes, ce que nous savons ou pressentons : qu'il y aura toujours du travail pour nous, que, suivant le mot de Ferdinand Buisson, « il y a une affaire Dreyfus partout où il y a un ouvrier qui souffre, un enfant sans instruction, un travailleur sans défense, un vieillard sans asile ». (*Applaudissements.*)

Et il nous faudra lutter contre les conditions sociales qui permettent ou tolèrent l'alcoolisme, la prostitution, le taudis, que sais-je encore ! Les droits de l'Homme ne sont pas immuables. Ils sont mouvants au fur et à mesure des développements de la science et du progrès. Certes, il y a une partie d'entre eux qui sont immuables. Ce sont ceux que Aulard appelait les droits négatifs, ceux qui, donnait-il en exemple, en affirmant que la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme, « voulaient essentiellement

Les ligueurs lisent les Cahiers.

Ils les font lire à leurs amis.

empêcher le retour de faits d'oppression comme l'arrêt du Parlement de Paris de 1624 par lequel la peine de mort était édictée contre les adversaires d'Aristote sorbonnifié, ou encore comme la Déclaration de 1757 qui proclamait la même peine contre les écrivains indépendants.

Mais tout le reste ! Tous les droits appelés à se transformer, comme le droit à la propriété, ou à naître dans leur forme juridique après que la dureté des temps leur ait donné leur aspect revendicatif, comme le droit au logement, c'est-à-dire au foyer.

Que de possibilités nouvelles, au-delà des mois à venir au cours desquels il faudra cependant que nous obtenions le retour rapide à la légalité républicaine. Les journaux de ce soir nous disent que les comités de salut public risquent la dislocation. Je préférerais la dissolution que la dislocation. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà quelques-unes des tâches qui nous attendent quelques-uns des travaux qui ont été et seront les nôtres. Si, selon le mot de Francis de Pressensé, la Ligue a été « un commencement d'organisation de la conscience française », elle est devenue depuis — par l'action de

ses militants, des si dévoués employés de son administration centrale, des Présidents de ses sections et de ses fédérations, de ses Secrétaires généraux, de ses Présidents, d'où se détachent, si nobles, Victor Basch assassiné par les nazis et leurs complices prétendument français, Emile Kahn, mort à la tâche après avoir si complètement et sans faille consacré son intelligence et son temps aux principes auxquels il avait, tout jeune, adhéré — et dont Paul-Boncour, tout à l'heure, vous parlera — elle est devenue le grand centre vers lequel se tournaient aujourd'hui tant d'espoirs.

Les amants de la vérité et de la justice, les jeunes détournés des luttes byzantines des partis ou de l'infidélité de certains d'entre eux à leurs promesses ou à leurs traditions, ceux qui espèrent les larges regroupements que les temps nous imposent — non pour seulement « sauvegarder », non pour seulement « défendre » (je n'aime pas ces mots qui sont des mots de repli, de recul, de faiblesse) mais pour promouvoir, pour construire — ces jeunes n'ont plus à nous chercher. Ils nous ont trouvés. Qu'ils nous aident maintenant à ne pas les décevoir ! (*Vifs applaudissements.*)

M. JACQUES HADAMARD

Membre de l'Institut

M. Daniel Mayer. — Je vous ai dit tout à l'heure que Jacques Hadamard avait été l'un de ceux qui ont été aux origines mêmes de la Ligue des Droits de l'Homme.

Il n'est pas pour nous seulement le professeur au Collège de France, l'homme à la culture littéraire et scientifique. Il est pour nous, avant tout, notre doyen du Comité Central, probablement même le doyen des ligueurs. Il n'y est pour rien, d'ailleurs...

Et c'est pour moi un sentiment de fierté que de voir comment cet homme, qui a une vie si riche et si remplie, peut être pour nous si plein de gentillesse, d'amabilité, d'une intelligente bonhomie, qui, d'ailleurs n'empêche pas une tranquillité et impitoyable fermeté sur les principes.

Il était de ceux dont j'ai parlé tout à l'heure, C'est pour moi un honneur et une fierté supplémentaires de lui donner la parole. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Hadamard.

Monsieur le Président, mes chers Amis,

Oui, j'ai assez vécu pour être aujourd'hui un témoin attardé, un fossile, pourrais-je dire (*sourires*), datant de la période héroïque de la Ligue, de la période héroïque de l'Affaire Dreyfus.

Mes souvenirs remontent en effet aux premiers jours de cette Affaire. Je l'ai connue dès son premier début, j'en ai vécu toutes les péripéties.

J'ai ressenti dans sa poignante horreur la scène de la dégradation militaire où le condamné clamait son innocence avec une dignité, un accent de sincérité et de patriotisme qui ont fait naître dans bien des cœurs les premiers doutes.

Dans les cruelles années qui suivirent, ceux que je devinais sans les connaître et qui ont éprouvé ces doutes, ont dû être assaillis par cette angoisse qui, pour moi, ne m'a pas laissé un jour de trêve : la crainte que la vérité ne fût jamais découverte.

On m'aurait sans doute étonné — on les aurait sans doute étonnés — en leur disant que la vérité éclaterait et qu'il faudrait cependant deux ans de lutte pour la faire connaître.

C'est cependant ce qui eut lieu.

Le nom du trop fameux Esterhazy fut révélé. Les auteurs du complot qui avait machiné la condamnation de 1894 avaient trouvé cette fois en face d'eux la voix de l'honneur, celle du lieutenant-colonel Picquart dont le nom ne doit pas être oublié en ce jour. Mais ils avaient pris toutes leurs précautions et le nécessaire avait été fait pour aboutir à un procès convenablement truqué et à un acquittement, naturellement à l'unanimité, comme en 1894.

Avec l'acquiescement du coupable, la dalle semblait retomber à jamais sur la tombe où le malheureux Dreyfus avait été enterré vivant.

Et j'ai pu entendre — avec horreur et dégoût — un député sol-disant républicain, devant nous tout vibrants d'indignation, parler de ce jugement comme étant le

moment où s'était éteinte l'Affaire Dreyfus : éteinte parce qu'on en prenait allègrement son parti.

C'était mal connaître la conscience française. Dans beaucoup de milieux, particulièrement chez les intellectuels, l'idée se faisait jour qu'il y avait dans cette affaire autre chose que ce que l'on avait voulu nous faire croire : et bientôt, les listes de protestations se couvraient de signatures.

Mais les passions étaient surexcitées en sens contraire. C'était le moment où la lutte engagée pour la révision du procès n'avait d'autre effet visible qu'un déchaînement d'injures, de menaces, de voies de fait contre ceux qui l'entreprenaient.

Les agresseurs s'attaquaient à nos maîtres les plus réputés. Il m'a été donné d'assister à un cours professé par Ferdinand Buisson, contre lequel une agression était projetée par les jeunes gens des cercles réactionnaires. Ils se heurtèrent à la masse des étudiants républicains et durent faire demi-tour. Non seulement le cours s'acheva sous les applaudissements, mais la sortie du professeur fut, sous une haie triomphale, saluée par les auditeurs enthousiastes.

Peut-être, malgré tout, la protestation aurait-elle été provisoirement étouffée sous les vociférations adverses si n'avait alors retenti, incarnant sous une forme splendide la révolte de la pensée française, la grande voix de Zola.

Comme tous les Parisiens, j'ai vu distribuer à tous les coins de rue de la capitale l'immortelle lettre « J'accuse ».

Impossible, après cela, d'ignorer systématiquement notre protestation ; plus moyen de déclarer éteinte l'Affaire Dreyfus : il fallut poursuivre Zola.

C'est durant son procès que fut fondée la Ligue des Droits de l'Homme, sous la haute initiative de Ludovic Trarieux.

Au procès, dès les premières audiences, Trarieux avait dévoilé quelques-uns des dessous, des agissements les plus odieux en même temps que les plus imbéciles qui, à eux seuls, manifestaient l'étrange complot ourdi contre le colonel Picquart et, à travers lui, contre la vérité et la justice.

Là, Trarieux transportait le problème sur un plan supérieur, celui des grands principes qui ne devaient pas cesser de nous guider et que nous ne devions pas cesser de défendre. C'est à cette hauteur de vues que la Ligue doit d'avoir continué de vivre et, encore aujourd'hui, de proclamer qu'il y a une Affaire Dreyfus chaque fois que le Droit est violé, chaque fois que l'injustice et l'arbitraire sont maîtres. (*Vifs applaudissements.*)

La séance constitutive eut lieu dans une grande salle des Sociétés Savantes. Je revois cette séance dans la magnifique atmosphère d'un printemps qui, symbole de l'œuvre que nous nous préparions à accomplir, était débordant de lumière.

Je ne saurais dire aujourd'hui tous ceux qui figurèrent aux côtés de Trarieux pour présider à cette séance constitutive. Deux d'entre eux sont restés dans ma mémoire. Jean Psichari d'abord, avec lequel la mémoire de Renan fut présente parmi nous, et qui prit une part importante à l'élaboration des statuts par lesquels se précisa notre idée fondamentale.

L'autre personnalité que je me rappelle également comme intervenant dans cette première journée est celle d'Yves Guyot. Peu d'hommes ont leur place plus légitimement marquée à la tête de ceux qui s'élevaient contre l'iniquité. Dès le moment du premier procès, il avait souligné ce qui, à des clairvoyants comme lui, se révélait comme suspect. Rendant compte de l'audience où le Président du Conseil de guerre, le colonel Maurel, coupait brutalement la parole au défenseur de l'accusé pour ordonner le huis-clos en disant : « Il y a d'autres intérêts ici que ceux de l'accusation et de la défense », Yves Guyot ajoutait dans le *Siècle* et « que ceux de la patrie et de la justice ».

Puis ce fut aussi, en 1893, Yves Guyot qui découvrit et dévoila la capitulation par laquelle le général Mercier avait accepté de fausser le procès par une félonie comme notre histoire judiciaire n'en offre guère d'exemple. Il avait suffi pour cela, comme l'a démontré Yves Guyot, d'une violente campagne d'accusations et d'injures déchaînée par Rochefort et Drumont et qui, brusquement, se mua en éloges le 7 novembre, marquant ainsi d'une manière précise la date à laquelle Mercier s'est constitué leur prisonnier et leur complice.

On aurait désiré que fussent nombreux ceux qui eurent cette clairvoyance et ce courage. S'ils avaient existé, je les aurais reconnus. En fait, il n'y en eut qu'un qui aurait dû être à l'honneur le jour où notre Ligue fut fondée. Je me reproche de n'avoir pas mis en avant ce jour-là, le nom d'Emile Bergerat, de n'avoir pas dit comment, avant même l'ouverture du procès, il avait réclamé dans un article du *Siècle* « le Droit d'être innocent ».

Après la séance inoubliable qui vit naître la Ligue Française des Droits de l'Homme et du Citoyen, il m'a été donné de connaître les Présidents qui ont pris la succession de Trarieux et qui ne l'ont pas fait sans braver de grands dangers. Pressensé d'abord qui, dans ses tournées de conférences à travers le pays, était visé par des adversaires armés de pierres, se le désignant l'un à l'autre par ces mots « A la tête blanche ! » ; Buisson ensuite qui, nous l'avons vu, avait été également menacé et ainsi de suite jusqu'à Victor Basch qui devait trouver sa mort tragique pendant l'invasion de 1940.

En réalité, dès la naissance du mouvement dreyfusiste, Basch avait été l'objet d'agressions et la comparaison de ces deux faits jette une lumière crue sur les événements de ce demi-siècle.

Lorsque à Rennes en 1899, on crevait à coup de payés les carreaux de Basch, ceux qui s'adjugeaient le monopole du patriotisme dénonçaient en lui l'instrument de l'Allemagne.

Or, ce sont ceux-là mêmes qui, en 1939, ont eu partie liée avec les nazis, les pires bourreaux de notre pays, ceux qui ont assassiné Basch.

Si tous ces faits que nous rappelons prennent en ce jour une résonance tragique, c'est qu'il s'agit de la même lutte : lutte déclenchée parce que certains éléments de l'Armée veulent se substituer à la nation.

Hier comme aujourd'hui, des honnêtes gens à travers le pays se levaient pour défendre la République et ses principes, tout ce qui fait la grandeur réelle de la France.

Hier comme aujourd'hui, le grand public était dans la confusion à cause de l'ignorance où il se trouvait des faits.

Et aujourd'hui comme hier, la vérité et la justice l'emporteront. Aujourd'hui comme hier, si nous le vou-

lons fermement, la République triomphera, avec sa Charte, les Droits de l'Homme et du Citoyen.

Dans ce combat, la Ligue des Droits de l'Homme doit se montrer et se montrer digne de son passé et du grand rôle qui lui échoit. (*Vifs applaudissements.*)

M. LAURENT SCHWARTZ

Professeur à la Faculté des Sciences

M. Daniel Mayer. — Dans un album dédié «aux défenseurs de la justice» et chargé, au début de ce siècle, par ses auteurs, de faire connaître au grand public quelques-uns de ceux qui viennent d'être évoqués devant vous par Jacques Hadamard, on soulignait avec ironie et en reprenant pour les présenter les termes dont se servaient les antidreyfusards : «Voici ces félons, ces stipendiés, ces criminels, ces intellectuels !»

Sans doute, dans la pensée des auteurs originaux de cette formule, celle-ci va-t-elle crescendo : félons, stipendiés et criminels, enfin intellectuels...

Laurent Schwartz et les hommes au nom de qui il parle, les universitaires groupés autour du Comité Audin, sont de ces intellectuels (on dirait, en 1958, intellectuels torturés).

Devant l'histoire, lui et ces hommes seront un des moments de la conscience française, et c'est grâce à eux qu'on ne condamnera pas uniformément notre époque. (*Applaudissements.*)

Je lui donne la parole.

M. Laurent Schwartz.

Il pourrait être pénible de constater la différence entre l'époque où une injustice faite à un seul homme a déchaîné tant de passions en France, et l'époque actuelle où, soit pendant la guerre mondiale, soit aujourd'hui en Algérie, il y a tant de crimes contre l'humanité, et relativement si peu de personnes qui en soient profondément émus.

Je crois qu'on ne peut pas uniquement en accuser l'indifférence humaine. Il est au fond assez normal qu'on soit écrasé par le nombre. Il est peut-être plus facile, dans une période pacifique, de tenter de redresser une injustice faite à un seul homme, que de redresser, dans une période troublée, des centaines, des milliers ou des dizaines de milliers d'injustices. Et chacun d'entre nous, ces derniers temps, s'est senti écrasé, anéanti devant cette immense quantité d'injustices nouvelles qui déferlaient chaque jour, et contre lesquelles nous étions impuissants.

*C'est à cause de ces difficultés naturelles que, par une démarche normale de l'esprit humain, on s'est attaché à des symboles. C'est probablement pour cela que l'opinion publique, par suite de circonstances terribles, s'est attachée aux noms de Djamilia Bouhired, d'Alleg, d'Audin, des époux Guerroudj, d'Ali Boumendjel. C'est dans ce sens qu'aujourd'hui Dreyfus c'est Audin, mais Audin ici ne représente plus Audin seul, il est le symbole de milliers d'injustices. (*Vifs applaudissements.*)*

Nous avons beaucoup à faire pour redresser ces injustices. Une subtile propagande s'est infiltrée partout, et je voudrais simplement vous faire part de quelques réflexions qui m'ont été faites, et qui montrent le chemin que nous avons encore à parcourir.

Quelqu'un me disait récemment : maintenant, dans les circonstances actuelles, ce qu'il y aurait de mieux à faire,

ce serait de calmer les esprits. Il faudrait qu'un homme énergique envoie simplement quelques colonels de parachutistes dans une région éloignée, et qu'on dise simplement une fois pour toutes : ces tortures ne se reproduiront plus, et on n'en parlera plus.

Je pense que ce n'est pas suffisant, et que nous ne pouvons pas nous contenter de voir l'affaire éteinte sous prétexte de calmer les esprits. (Approbations.) Cette circonstance s'est déjà présentée pendant l'affaire Dreyfus, et bien des gens auraient voulu, à cette époque, que, dans un but d'apaisement, on se contentât de la grâce de Dreyfus. Mais cela n'était pas suffisant, et c'est un mérite des défenseurs de Dreyfus, un mérite de ceux qui ont su redresser la situation, d'avoir exigé et d'avoir obtenu plus : une révision complète de l'affaire, une réhabilitation de Dreyfus, un châtiement des coupables.

C'est cela aussi que nous voulons aujourd'hui. Ce n'est pas dans un but de vengeance, mais c'est dans un but de «salut public», un salut public qui n'est pas celui qu'on voudrait voir imposer d'un autre côté. (Sourires.) C'est aujourd'hui une besogne de salut public pour l'avenir de notre pays que de rétablir la justice et la vérité complète.

Personnellement, il ne me paraît pas suffisant, pour extirper à jamais la torture, le poison fasciste et colonialiste, qu'on envoie le colonel Trinquet exécuter d'autres basses œuvres en Nouvelle-Calédonie, ou qu'on laisse ceux qui, en France, l'ont si facilement couvert ou approuvé, pouvoir, dans des conditions analogues, à nouveau le couvrir ou l'approuver. On ne supprime durablement, définitivement, des histoires comme celles qui se sont passées, qu'en mettant le doigt sur la plaie. Il faut que, plus tard, dans nos livres d'histoire, les enfants qui aujourd'hui apprennent l'affaire Dreyfus, les hontes connues pendant

l'affaire Dreyfus mais aussi le redressement final, sachant ce qui s'est passé en Algérie au nom de la France, et ensuite quel fut le redressement, quel châtement a été appliqué aux coupables. (Vifs applaudissements).

Une autre personne m'a dit récemment : bien sûr, la torture est condamnable, mais il y a bien des situations difficiles. Sait-on si, après tout, il ne s'agissait pas, par une regrettable atteinte aux droits de l'homme sur une seule personne, d'en sauver plusieurs centaines? Il y a beaucoup de gens qui emploient cet argument. Il est faux, et nous devons, toujours, à nouveau, le démonter. D'abord, je ne voudrais tout de même pas qu'on nous dépeigne trop les tortionnaires comme des hommes animés de complexes cornéliens. Je n'ai pas l'impression, quand je lis le livre d'Alleg, que ceux dont il décrit les agissements soient des êtres tourmentés par des conflits moraux. (Sourires). Le tortionnaire n'est pas un homme qui, une fois, à titre exceptionnel, commet une chose condamnable pour sauver un grand nombre de personnes. Il ne s'agit jamais de cela. C'est un récidiviste. On ne fait pas une chose comme la destruction d'un village, la condamnation dans un faux procès, une fois par hasard ; quand on commence à le faire une fois, on le fait dix, cent, mille fois, et finalement la torture devient un fait habituel, employé toutes les fois qu'un homme est pris par les parachutistes. Elle est devenue aujourd'hui un fait généralisé.

Mais, même s'il est vrai qu'il y a des conflits cornéliens, nous ne pouvons pas accepter — et c'est cela le rôle de la Ligue des Droits de l'Homme — qu'on fasse une atteinte aux droits d'un homme parce que cela peut en sauver d'autres. Parce qu'il ne s'agit pas de mettre dans la balance un mort d'un côté et beaucoup de l'autre côté, mais de mettre en balance des morts hypothétiques d'un côté, et de l'autre tout un système juridique et humain qui a été construit pendant une centaine d'années, qui s'appelle les droits de l'Homme, qui s'appelle l'habeas corpus et qui constitue une des plus précieuses conquêtes de notre civilisation. (Applaudissements.)

Il n'est pas possible de laisser à un avocat le choix de se demander si, dans telle ou telle circonstance, il devra livrer ce qui lui a été révélé sous le sceau du secret professionnel. On ne peut pas admettre qu'un médecin livre un homme qui se fait soigner par lui, même s'il est poursuivi par la justice, même s'il appartient à un autre camp. On ne peut pas laisser un confesseur livrer à la justice un coupable qui s'est confié à lui. On ne peut pas permettre, dans une guerre, la torture des prisonniers. Quand Rudolf Hess s'est fait parachuter en Grande-Bretagne, il n'est venu à l'idée d'aucun citoyen britannique de le torturer pour obtenir des secrets militaires !

Nous devons combattre les arguments qui amènent à la destruction des meilleurs principes de notre civilisation.

Nous devons savoir qu'un accusé, un ennemi ont toujours des droits et restent toujours des hommes.

L'habeas corpus est le résultat de luttes menées pendant plusieurs siècles. C'est un bien fragile qui est chaque jour remis en question, et que nous devons dans l'avenir conserver à tout prix.

Je crois même que ces Droits de l'Homme devront être, en France, perfectionnés. Il y a toujours des améliorations possibles dans ce domaine. Par exemple, nous devons être partisans de la suppression de la peine de mort. Nous devons avoir, en France, un statut des objecteurs de conscience comme il en existe dans d'autres pays. Dans la condamnation d'un coupable, la culpabilité devrait être fondée sur des preuves plutôt que sur des aveux ; la culpabilité fondée sur des aveux est le meilleur moyen de réinstaller la torture, même quand on a cru la supprimer.

Je crois que, dans les luttes qui viennent, nous aurons besoin de réaffirmer ce droit, et que la Ligue des Droits de l'Homme pourra jouer un grand rôle dans l'unification des forces démocratiques.

Récemment, à une conférence de presse, se sont rencontrées plusieurs personnes, d'origine et d'opinion politique très différentes, qui se sont engagées dans l'avenir, et quelles que soient les circonstances, à défendre les droits de la personne humaine.

Le général Billotte a dit que défendre l'honneur de l'armée ne se fait pas en couvrant les crimes de certains hommes sous l'uniforme. (Applaudissements.)

Marcel Paul a dit que, en tout état de cause et quoi qu'il arrive, un régime qui utilise la torture défend nécessairement une mauvaise cause. Il n'y a pas de possibilité de justifier une atteinte aux Droits de l'Homme pour défendre une cause, et de condamner ces atteintes aux Droits de l'Homme quand il s'agit d'une autre cause. (Applaudissements.)

Les tortures sont condamnables à Budapest comme à Alger. Rakosi et Lacoste sont des criminels. (Vifs applaudissements) (1).

Il s'est avéré, dans les événements de ces dernières semaines, que, devant ces menaces fascistes venues d'Alger, les forces démocratiques se trouvaient impuissantes à s'unir. Bien sûr, il y a eu la splendide manifestation, où 200.000 personnes, de la Nation à la République, ont affirmé leur volonté de défendre la liberté. Mais il n'y avait rien qui permette à cette volonté de se concrétiser dans une action commune. Il faudra bien que nous y arrivions. Il faudra bien, comme le disait le président Daniel Mayer, que nous prenions conscience de notre force. Il faut permettre à des hommes appartenant à différents partis, qui pourraient

(1) Depuis que ce texte a été écrit ont eu lieu les sinistres exécutions de Budapest. Cela ne peut que renforcer ce que je dis ici.

ERRATUM

Comité Central, séance plénière du 1^{er} juin

Par suite d'une erreur dont nous prions nos lecteurs de nous excuser, le nom de **M. Georges Gombault**, vice-président de la Ligue, ne figure pas sur la liste des membres du Comité ayant participé à la séance plénière du 1^{er} juin. (Cahiers, page 27.)

M. Gombault a présenté à cette séance un rapport sur la réforme constitutionnelle et pris part au débat qui a précédé le vote de la résolution.

être proches mais ne le sont pas, de s'unir et de travailler ensemble. Pour le faire, il faudra bien élaborer un programme commun, pas seulement un programme défensif, mais, comme le disait aussi Daniel Mayer tout à l'heure, un programme offensif, un programme qui, en France, nous permette de créer un avenir nouveau et acceptable pour la jeunesse et pour les classes laborieuses. Si nous voulons le construire ensemble, il faudra supprimer certaines méfiances qui sont bien ancrées. Un des aspects de cette méfiance, disons-le, c'est que les différents partis politiques ont trop facilement accepté de porter des atteintes graves à un certain nombre de Droits de l'Homme quand c'était à leur profit.

Si nous voulons rénover un climat de confiance, il faudra qu'un des aspects importants de ce programme soit une affirmation solennelle de notre décision de protéger maintenant et dans l'avenir les droits de la personne humaine, en complétant même les droits existants, de les protéger dans toutes les circonstances, les droits des accusés comme ceux des libres citoyens de la République, et de donner une nouvelle leçon au monde ! (Applaudissements.)

Je crois que, dans ce programme commun qui devra être rédigé, et dans cet effort d'unir les volontés communes, la Ligue des Droits de l'Homme peut et doit jouer un très grand rôle. (Vifs applaudissements.)

M. J. PAUL-BONCOUR

ancien Président du Conseil

M. Daniel Mayer. — Il m'est arrivé, à plusieurs reprises, d'être amené à donner la parole à Paul-Boncour. C'est quelque chose qu'il m'est toujours très difficile de faire, car je ne sais jamais exactement à qui j'ai affaire ? (*Sourires.*) Est-ce au Président de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme ? Est-ce à l'ancien Président du Conseil ? Est-ce à l'ami ? Est-ce au membre du Comité central, est-ce au ligueur ?

J'ai pour lui l'admiration que nous avons tous, et je ne sais vraiment pas comment vous le présenter. C'est pour cela que — et je suis sûr qu'il ne m'en voudra pas — je demanderai à quelqu'un d'autre que moi de le faire.

Parlant de Ferdinand Buisson, Séverine écrivait un jour dans *Le journal du Peuple* :

« Octogénaire ? On voit tout de suite une chaude douillette, une canne d'appui, un feu qu'on tisonne, des bourrelets aux fenêtres, quelque infusion à portée de la main.

« Or, regardez-le, ce petit homme obstiné à l'action (*sourires*), attaché passionnément à son œuvre, la poursuivant au travers des temps comme au travers de l'espace ; qui est de son époque, c'est évident, mais qui en est resté parmi tous les obstacles, toutes les vicissitudes, qui n'a jamais failli, qui n'a jamais cédé et qui, après un si long parcours, peut, d'un regard, revoir son point de départ tant la ligne est droite : regardez ce combattant d'aujourd'hui et d'autrefois...

«... Il y a malbonne : effacez vingt ans ! » (*Applaudissements.*)

M. Paul-Boncour.

Daniel Mayer a du talent, même dans sa façon de présenter les orateurs. Mais il leur adresse des compliments qui les accablent. (*Sourires.*)

Il a eu, et le Comité Central a eu, l'excellente idée de mêler l'exposer d'une affaire actuelle à la commémoration d'une affaire très ancienne. Vous venez d'entendre l'exposé que vous a fait notre ami Laurent Schwartz avec une précision mathématique et scientifique. Et, tout à l'heure, vous avez entendu la voix, faible, mais qui, par les souvenirs qu'elle évoquait, avait dans nos cœurs des retentissements profonds, de Jacques Hadamard. Je ne dirai pas que c'est une voix d'outre-tombe, ah ! non, car il est bien vivant et nous souhaitons qu'il garde encore longtemps l'activité combative de ses quatre-vingt-douze ans, mais une voix qui nous vient des plus lointains de la Ligue. (*Applaudissements.*)

En l'entendant, nous évoquons les tout débuts de la Ligue des Droits de l'Homme, cette petite salle des Sociétés Savantes, beaucoup moins grande que celle d'aujourd'hui, qui ne l'est pas assez étant donné l'empressement avec lequel les ligueurs ont répondu à notre appel, une petite salle qui — pardonnez-moi cette comparaison cléricale — ressemblait un peu à la crèche de Bethléem, et qui, comme elle, a sa façon, a renouvelé le monde. Nous suivions toute la suite de la Ligue, ses difficultés, ses luttes, son courage, ses défaites, ses victoires.

Et moi, avec un peu d'imagination — et j'en ai encore pas mal étant donné mon âge, et beaucoup de mémoire, car je les ai tous connus — j'imaginai sur les murs de cet amphithéâtre, à la place des graves personnages dont les statues nous entourent, même Richelieu qui serait bien étonné de présider une réunion de la Ligue des Droits de l'Homme (*sourires*), les portraits et le souvenir des Présidents qui se sont succédé. Je me jouais à moi-même la grande scène de Victor Hugo dans *Hernani*, où le vieux seigneur, pour sauver son hôte, rendant ainsi déjà un hommage anticipé aux droits de l'Homme, montre au roi d'Espagne les portraits de ses ancêtres. Moi qui ne suis pas un vieux seigneur, mais un vieux ligueur et un vieux républicain, j'éprouve le besoin de mêler leur mémoire à l'hommage que je suis chargé de rendre au dernier de ses Présidents.

Je revois le premier, le fondateur, Trarieux, grand, l'air triste, les cheveux noirs, les vêtements noirs, l'air d'un clergyman, mais d'un clergyman clairvoyant et courageux, d'un courage placide et résolu. Il avait un fils, charmant d'ailleurs, bien inattendu, et qui fit un roman où, comme exergue, il avait pris ces vers de Baudelaire, dont s'inspirait le roman :

« Mais le vert paradis des amours enfantines,
Les courses, les chansons, les baisers, les bouquets,
Sont-ils déjà plus loin que l'Inde et que la Chine ?
Et faut-il rappeler avec des cris plaintifs
L'innocent paradis, plein de plaisirs furtifs ? »

Cela n'avait rien à voir avec l'austérité du père. Je revois celui-ci, à la tribune du Sénat, soutien fidèle du ministère Waldeck-Rousseau, mais l'attaquant parce qu'il avait manqué à je ne sais plus quelle obligation des Droits de l'Homme, inaugurant ainsi la fierté indépendante de la Ligue, qui sert les gouvernements de gauche, mais qui reste libre vis-à-vis d'eux.

Je revois Pressensé, grave collaborateur du *Temps*, venu au socialisme par l'affaire Dreyfus. Il m'a laissé l'une de mes plus émouvantes impressions oratoires, Jaurès excepté, bien entendu : Lui, c'était le dieu, Michel-Ange de l'art oratoire, qui dans le perpétuel jaillissement de son génie, lançait, comme l'autre au plafond de la Sixtine, des constructions d'avenir, qui enivraient les foules. Je vis un jour Pressensé monter à la tribune, perclus de rhumatismes, les deux bras enveloppés dans des foulards noirs, sorte de tronc humain débilité des insolences lyriques. Président de la Ligue des Droits de l'Homme, libre penseur, il attaquait le ministre de la guerre du ministère Clemenceau, le général Picquart, parce qu'il avait frappé des officiers qui avaient assisté en uniforme à une cérémonie religieuse. Et comme Pressensé savait que le général Picquart était cultivé, très artiste, qu'il était un admirateur du peintre Boecklin, de Bâle (ce qui faisait dire à des policiers de l'Affaire que le général Picquart avait rencontré à Bâle un Allemand nommé Boecklin !), qu'il aimait aussi Wagner, Pressensé eut cette apostrophe magnifique : « Ah ! monsieur le ministre, il y a quelque chose de plus mélancolique encore que le Crépuscule des Dieux, c'est le déclin des héros. » (*Sourires.*)

Je salue Ferdinand Buisson, dont vous parliez tout à l'heure, Daniel Mayer, et auquel vous vouliez bien me comparer, je suis flatté de la comparaison... Buisson, cet homme à l'âme de cristal, qui mêlait jusqu'aux préoccupations électorales les scrupules de sa conscience.

Je salue Basch, le plus grand de nous tous, puisqu'il est mort pour tout ce que nous défendons, Basch que j'avais connu et redouté, bien avant de le connaître à la Ligue, professeur à la Faculté de Rennes, il m'avait fait passer mon baccalauréat. Il m'interrogea sur le sermon de Bossuet, qui commentait un verset du Psaume : « Qu'elle est belle, la génération chaste ! »

Basch eut le mérite très grand, malgré les inquiétudes que cela devait provoquer même parmi les meilleurs ligueurs, à l'heure où la République lui semblait menacée, de lancer la Ligue dans une opération hardie et hasardeuse : il fit le Front Populaire, à une heure heureuse où il n'y avait pas d'exclusive contre aucune des forces de gauche. Et il remporta la victoire aux élections de 1936.

Je salue Langevin. Vice-président de la Ligue avant la guerre, il avait joué un rôle important au moment de Munich, et au moment du pacte germano-soviétique, où, déjà communiste, mais se dégageant de son entourage, il avait protesté contre le pacte. Résistant pendant la guerre, arrêté par les Allemands, torturé, mis en prison, ensuite en résidence forcée d'où les communistes l'ont sauvé en le mettant à l'abri en Suisse, la Résistance a voulu lui rendre hommage et il fut nommé Président de la Ligue, de la Libération à sa mort en décembre 1946.

Je ne parle que des morts.

Et j'en arrive au dernier d'entre eux, dont je voudrais vous parler plus longuement, car la Ligue a voulu que l'éloge d'Emile Kahn, l'éloge public qui devait lui être rendu, coïncide avec la célébration de son sixantième anniversaire.

Kahn, comme Hadamard, comme moi, comme les anciens de la Ligue, que nous appellerons plus familièrement les « vieux de la Ligue », y était venu par l'Affaire Dreyfus. L'affaire Dreyfus ! Elle est devenue presque inintelligible aux générations d'aujourd'hui, j'en ai fait l'expérience sur mes propres enfants. Quoi, toutes ces luttes, tout ce tumulte, toutes ces passions pour un seul homme, un seul juif souffrant à l'Île du Diable, alors que, sans trop nous émuvoir, nous en avons vu des centaines, des milliers, des centaines de milliers envoyés dans les camps de concentration, emprisonnés, torturés, fusillés, individuellement ou en masse ! Rien ne témoigne plus de l'affaissement de l'idéalisme humain et de la dégradation de la moralité publique.

Emile Kahn lui, est resté jusqu'au bout dans le mouvement de la grande Affaire. Pas une injustice, pas une souffrance imméritée, pas un abus de droit qui ne fassent tressaillir son vieux cœur, comme au temps de sa jeunesse.

Il était venu à la Ligue après avoir, jeune étudiant, milité déjà dans les partis de gauche. Il était venu spontanément vers ces gens, dont vous étiez Hadamard, qui opposaient à la tourbe des faux patriotes, brandissant des drapeaux tricolores souillés par l'injustice, la France, la France des Droits de l'Homme qui fulgurent au seuil de sa Révolution. Au premier appel de la Ligue en formation, il y porta son adhésion, dans le même esprit que nous disait de lui-même son prédécesseur immédiat, Sicard de Plauzoles, dans une belle page du numéro des *Cahiers* publié à l'occasion de notre cinquantième anniversaire, le cœur battant, présentant le rôle qu'elle allait jouer dans sa vie.

De fait, elle fut toute sa vie. L'exercice de sa profession, son professorat, ses travaux scientifiques en même temps que l'emploi brillant de ses facultés, assurait son gagne-pain et sa vie modeste, mais sa vie morale, sa vie continue, sa vie profonde, c'était la Ligue. Il en a franchi toutes les étapes : d'abord simple et dévoué militant, puis chargé de rapports importants aux congrès, puis Vice-Président, puis Président, cette présidence où il est mort et dont il est mort. Il lui sacrifia tout, même l'avancement légitime auquel ses titres et sa valeur lui donnaient droit dans l'Université. Il refusa tout : sinécures, activités extérieures, mandats politiques. Et si je songe avec quelque mélancolie que la tribune du Parlement sera privée de son jeune talent, je ne puis m'empêcher de féliciter Daniel Mayer d'avoir imité son prédécesseur. C'est la fierté de la Ligue de donner un exemple, que peu de groupements, je crois bien, peuvent imiter, d'exiger de ceux qui la dirigent un dévouement total. Ce qui ne veut pas dire totalitaire !

De s'être donné ainsi à la Ligue aussi complètement, il put, à l'heure de sa mort, avoir cette belle récompense de se dire qu'il avait incarné et résumé dans sa personne tous ces grands présidents, qui l'avaient précédé. Chacun d'eux avait apporté à la Ligue une vérité nouvelle, qui lui donnait tout son sens et toutes sa portée. Et le dernier d'entre eux, Kahn, a fait pour ainsi dire la synthèse de toute cette diversité, et porté témoignage de la continuité de la Ligue, résumant ainsi une magnifique histoire.

Et tout à l'heure, ce n'était pas seulement par le débordement d'une imagination surexcitée par l'événement que nous commémorons, et qui, du fait de ce que nous venons de vivre et que nous vivons, prend une singulière actualité, que je les voyais sur ces murs invisibles et présents. C'est parce que, en les saluant, je pensais à Kahn. Quand je saluais Trarieux, soutien fidèle du ministère Waldeck-Rousseau, montant à la tribune pour combattre celui-ci parce qu'il avait manqué aux droits de l'Homme, je pensais à Kahn, socialiste, mais ne craignant pas de citer son Parti à la barre de la Ligue, quand il croyait que celui-ci manquait à la vérité et à la justice, estimant que les combinaisons, les intrigues, même les nécessités politiques des partis, justifiaient l'intransigeance de la Ligue qui, elle, ne connaît que le Droit.

Quand je disais que Basch avait eu raison de ne pas, dans des circonstances critiques, laisser se replier la Ligue sur elle-même et de l'avoir lancée dans l'aventure hardie et hasardeuse du Front populaire, je pensais à Kahn qui, malgré parfois les réserves, les critiques de bons camarades, incontestables ligueurs, estimait que les combinaisons subalternes des partis forçaient la Ligue à sortir de son domaine strictement juridique, et que, sans elle, il y aurait une voix qui ne se ferait pas entendre, et qui est nécessaire à l'intégralité spirituelle de la République.

Au lendemain de la guerre de 1914, Basch et un Allemand, dont nous gardons pieusement le souvenir, von Gerlach, estimèrent que cette guerre, par sa durée, par les bouleversements qu'elle avait apportés, par son hécatombe, n'était pas une guerre comme les autres, que ce n'était pas seulement la guerre de la France contre l'Allemagne, de l'Angleterre contre l'Allemagne, des États-Unis contre l'Allemagne, mais la guerre entre deux conceptions antagonistes du gouvernement des États et de la morale publique, et que, la victoire ayant été celle du Droit, nous le croyions alors, il fallait que, dans tous les pays, se créent des Ligues qui veillent à ce que la réaction ne s'empare pas des fruits de la victoire et que tous les morts de toutes les patries ne soient pas morts en vain. (*Vifs applaudissements.*)

* * *

Ainsi, par le fait même de la guerre, la Ligue française des Droits de l'Homme s'est trouvée portée très haut sur le plan extérieur. De cette projection, de cette promotion, de cette ascension, Kahn a été l'artisan infatigable. Il a tout fait pour que les Droits de l'Homme deviennent la Charte commune des États qui, du fait de la guerre, de la victoire, et même de la défaite, s'orientaient dans les voies de la démocratie. Et Hitler et Mussolini, et les affamés de dictature qui les appelaient, et les lâches, qui composaient avec eux, ne s'y sont pas trompés. Ce n'est pas la France ou tel pays déterminé qui a été l'adversaire des deux Césars, dont l'un au moins était bien de carnaval, ce sont les Droits de l'Homme qu'ils cherchaient à briser dans tous les pays. Et leurs tentatives ont toujours trouvé en face d'elles, démunies, impuissantes, mais résolues, la Ligue des Droits de l'Homme et la Ligue Internationale. Basch et Kahn !

Ils ont été d'ailleurs — contre une partie de la Ligue,

qui croyait à ce moment-là que Munich servait la paix et qui s'est aperçue depuis que c'était le contraire — contre la capitulation de Munich.

Ils ont été contre cette politique hypocrite et maladroite de non-intervention en Espagne. Ils souffraient quand ils voyaient, sous la pression du gouvernement conservateur anglais, il faut bien le dire, la France aller devant cette absurde commission de non-intervention, se justifier de quelques fusils ou de quelques canons envoyés clandestinement à ces malheureux républicains espagnols, qui luttait pour la liberté de leur pays, alors qu'Hitler et Mussolini, cyniquement, massivement, venaient renforcer de leur matériel et de leurs effectifs les troupes espagnoles du Maroc, qui avaient passé le détroit de Gibraltar pour aider au coup d'État de Franco. Comme, je le crois bien, furent tentés de le faire les insurgés d'Alger (*Applaudissements.*) Ne vous hâtez pas d'applaudir ! Je vais ajouter quelque chose qui heurtera sans doute une partie de cette salle, mais c'est l'honneur de la Ligue que de laisser chaque opinion s'exprimer, et c'est mon honneur, à moi, de dire ce que je pense : ils l'eussent peut-être fait et réussi si, répondant au noble appel de Vincent Auriol et du président Coty, de Gaulle n'était pas arrivé pour les en empêcher.

Cette série de capitulations n'a pas empêché la guerre ; elle l'a rendue inévitable. Ce fut la seconde guerre mondiale. Dans cette guerre la France, trahie par des dirigeants militaires et civils, qui ne pouvaient pas se battre avec l'ardeur nécessaire, puisqu'ils sympathisaient avec l'idéologie contre laquelle ils devaient se battre, a capitulé. Mais la victoire est venue. Non pas celle de la France, mais celle de ses Alliés. Non pas celle de la France officielle de Pétain et de Weygand, mais celle de la France éternelle, celle de la Révolution et des Droits de l'Homme. (*Vifs applaudissements.*) Et comme au lendemain de la guerre de 1914, Basch assassiné, Kahn et Sicard de Plauzoles, qui présidaient alors la Ligue, virent que ces Droits de l'Homme, pour lesquels les alliés avaient combattu, et qui, par deux fois, avaient dominé deux guerres, devaient franchir une nouvelle étape. La déclaration nationale et française des Droits de l'Homme devait se transformer en une déclaration mondiale.

En plein accord avec eux, moi, chef de la délégation française à San Francisco, en l'absence de Bidault, j'ai amorcé le problème. Cassin et Grumbach, à l'Assemblée de 1948, ont obtenu le principe d'une déclaration commune de toutes les nations, imparfaite, certes, mais considérable.

Ainsi, groupés autour de Kahn, animés par lui, Cassin, Grumbach, moi, ligueurs aiment la Ligue, parce que c'est là, plus que dans les partis auxquels ils appartiennent, l'atmosphère où ils respirent le plus à l'aise, où leurs cœurs se dilatent.

Voilà ce que nous avons fait.

* * *

Nous savons ce qu'il nous reste à faire. Il faut que cette Déclaration platonique des Droits de l'Homme devienne une convention strictement juridique, liant les États, les obligeant, et qu'elle soit appliquée par une institution analogue à celle de la Cour de Justice internationale.

Même en vacances, un ligueur est un propagandiste.

Oh ! je sais, cela ne sera pas facile. Il faudra reprendre la lutte que, pendant quinze ans, j'ai menée à Genève contre de bons amis, des alliés, et qui nous l'ont prouvé, mais qui sont trop imbus de cette morale sans obligation ni sanction, dont le philosophe Guyau a fait un beau livre, mais qui n'a pas cours en droit international. Il faudra leur donner un peu de notre cartésianisme, de notre besoin de clarté et de logique, pour qu'ils comprennent que c'est très bien de condamner l'agression et l'agresseur, mais que, s'il n'y a pas un gendarme pour mettre la main au collet de l'agresseur, cela ne signifie rien. Faute de ce gendarme, nous avons eu la Rhénanie, Munich et la capitulation suprême de Bordeaux.

Cela va être la même chose pour l'étape que nous voulons faire franchir à la Déclaration mondiale des Droits de l'Homme. Il faudra à nos interlocuteurs la nécessité d'obligations et de sanctions, et qu'il y a un péril de mort à ce que les peuples s'aperçoivent que les promesses faites au cours des guerres ne servent pas au lendemain de la victoire.

Et puis, et puis, il y a dans tous les pays cette séquelle

de l'hitlérisme et du fascisme, qui provient d'une conception étriquée et désuète de la souveraineté nationale.

Comprendra-t-on qu'aucune organisation internationale n'est possible sans une limitation de la souveraineté nationale, qu'il s'agisse de la sécurité collective, du marché commun, ou des Droits de l'Homme. Il faut convaincre de la nécessité d'abdiquer une partie de la souveraineté nationale devant la Convention internationale. Il faut poursuivre jusque dans ses derniers repaires ce relent d'hitlérisme et de fascisme, et pourchasser ses tenants, qui, par tous pays, y compris le nôtre, cherchent à relever la tête.

Voilà mon dernier mot. Je pense qu'il n'est pas déplacé dans cette cérémonie. Si la Ligue a eu la pieuse pensée d'associer l'hommage à son dernier Président à la commémoration plus ancienne de son sixième anniversaire, c'est parce qu'elle a cru bon de donner sa vie en exemple. La meilleure conclusion que nous puissions donner à cette réunion magnifique, c'est de combattre et d'agir, comme il a combattu et agi. (*Vijs applaudissements.*)



M. Daniel Mayer. — Paul-Boncour a tiré excellemment la double conclusion, et de l'hommage, Suzanne Collette-Kahn, que l'on devait à mon prédécesseur, et de l'œuvre que la Ligue a menée depuis une soixantaine d'années. Aussi bien Emile Kahn lui-même, dans la dernière phrase du dernier article du dernier numéro des *Cahiers* auquel il ait collaboré, avait, par une sorte de prescience extraordinaire, évoqué un peu de ce que vous venez de dire, puisqu'il émettait le vœu que le sixième anniversaire de la Ligue soit la date initiale de la résurrection républicaine.

Je ne suis pas convaincu d'ailleurs que les événements que nous sommes en train de vivre ne soient pas, à certains égards, le stimulant nécessaire pour qu'effectivement 1958 voie, dans les mois qui viennent, la résurrection effective et pratique de la République.

Pour cela, il faut que nous soyons unis. Il faut que nous sachions prendre les mesures réclamées tout à l'heure par Laurent Schwartz. (*Applaudissements.*) Il faut que nous sachions ensemble, pendant quelque temps, oublier ce qui peut nous diviser et ne retenir que ce qui nous unit, non pour créer je ne sais quel parti unique de la gauche, car nous sommes hostiles à toutes les formes de parti unique, y compris celui qui ferait de nous le parti unique d'une fausse démocratie. (*Applaudissements.*) Nous nous sommes battus pendant la Résistance ; je vous rencontrais, Paul-Boncour, à peu près à tous les carrefours où il y avait du danger, je n'oublie pas que vous avez été l'un des « quatre-vingts ». (*Vijs applaudissements.*) A une époque où il fallait risquer plus que ce que l'on imaginait que l'on risquait, vous avez été de ces hommes qui ont dit non à Hitler, non à Vichy — sans avoir le rare privilège d'être traité de déserteur parce que vous vouliez continuer à vous battre, comme Pierre Mendès-France. (*Applaudissements.*) — Eh bien ! il faudra nous rappeler ce temps-là, nous rappeler ce que nous disions à cette époque. Si nous nous rencontrons et si nous luttons pour que la liberté revienne, ce n'était pas pour avoir à nous imposer à nous-mêmes je ne sais quel monolithisme de pensée, c'était, au contraire, pour nous donner mutuellement le droit de penser différemment et le permettre à nos adversaires. Mais, à partir du moment où nous avons obtenu ce droit, il ne faudra pas franchir les limites qui nous conduiraient à une action différente, qui rendrait nos adversaires vainqueurs.

Nous devons simplement faire ensemble ce serment d'agir de la même manière, pour la sauvegarde des libertés, pour le triomphe de la République et des Droits de l'Homme dans le monde ! (*Applaudissements.*)

Dans la Presse

FRANCE-SOIR, 13-6-1958 :

« Le 60^e anniversaire de la Ligue des Droits de l'Homme est aussi celui de l'affaire Dreyfus. Une importante manifestation l'a célébré hier soir à l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne, qu'emplit jusqu'à ses couloirs d'accès une foule fort nombreuse.

« Les principales ligues étrangères avaient dépêché l'un de leurs dirigeants et M. Henri Friol, directeur du cabinet du Président de la République, représentait le chef de l'Etat. Des personnalités comme MM. Cassin, président du Conseil d'Etat, Mendès-France et Depreux, anciens ministres, étaient également présents.

« M. Daniel Mayer, président de la Ligue, fit l'histoire de la Ligue des Droits de l'Homme, qu'il définit après

Léon Blum comme « un vaste service public à forme privée ».

« Evoquant après les principales affaires dont la Ligue eut à connaître, les événements contemporains, M. Daniel Mayer rappela que le comité central avait « condamné unanimement la rébellion des officiers d'Algérie contre le pouvoir central et demandé que soit respectée la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire ».

« Le professeur Jacques Hadamard, doyen des ligues et M. Paul-Boncour, évoquèrent des souvenirs contemporains des débuts de la Ligue et, donc, l'affaire Dreyfus. »

FIGARO, 13-6-1958 :

« Au cours d'une cérémonie organisée hier, à la Sorbonne, pour commémorer le 60^e anniversaire de la fondation de

la Ligue française des droits de l'homme, M. Daniel Mayer, son président, devant une assistance nombreuse, a rappelé les différentes circonstances où la Ligue est intervenue pour condamner l'injustice. Il avait lu auparavant un message de M. Vincent Auriol exprimant ses regrets de ne pouvoir s'associer à cette cérémonie, son état de santé le retenant à Muret.

« Un chaleureux hommage fut rendu par M. Paul-Boncour à M. Emile Kahn, dernier président de la Ligue. »

LIBÉRATION, 14-6-1958 :

« La Ligue des Droits de l'Homme a commémoré, jeudi soir, à la Sorbonne, le 60^e anniversaire de sa fondation devant une assistance particulièrement nombreuse. »

« M. Daniel Mayer, président de la Ligue, a prononcé un discours fréquemment salué par les ovations et dans lequel, après avoir rappelé les origines de la Ligue des Droits de l'Homme, fondée au moment de l'affaire Dreyfus, il déclara notamment : « Dreyfus, aujourd'hui, s'appelle Alleg. Il s'appelle Audin. Il porte des noms qui, hélas, sont des noms symboliques parce que des hommes par centaines, par milliers, sont victimes des mêmes crimes contre la justice et la liberté. » M. Daniel Mayer a appelé les républicains à « oublier ce qui les sépare pour ne retenir que ce qui les unit » et il a conclu : « Faisons le serment d'agir ensemble pour la défense de la République. »

« Après une allocution du professeur Hadamard, M. Laurent Schwartz a fait le procès des tortures en Algérie et a, lui aussi, ainsi que M. Paul-Boncour, demandé à tous les républicains de s'unir. »

« MM. Mendès-France et Depreux assistaient à cette réunion qui a connu un très grand succès. »

NORD-MATIN, 15-6-1958 :

« Dans une salle qui n'a pu contenir la foule venue à son appel, la L.D.H. a célébré jeudi, à la Sorbonne, devant un auditoire vibrant, le 60^e anniversaire de sa fondation. »

« Le président Daniel Mayer a rappelé les différentes circonstances où, depuis l'affaire Dreyfus, la Ligue est intervenue pour condamner l'injustice et défendre la République. Il lut un message de Vincent Auriol exprimant ses

regrets de ne pouvoir assister à cette cérémonie son état de santé le retenant à Muret. »

« Ce fut ensuite Paul-Boncour qui rendit un chaleureux hommage au Président disparu, Emile Kahn. »

« La Fédération du Nord, les sections de Lille et de Bailleul étaient représentées à cette cérémonie anniversaire d'une grande association républicaine. »

LE MANTAIS, 25-6-1958 :

« La Ligue des Droits de l'Homme a fêté tout dernièrement (le 12 juin) son soixantenaire, puisque la Ligue a été fondée le 4 juin 1893, et ce soixantenaire était placé sous le signe de « 60 ans d'activité au service de la Justice » (d'Alfred Dreyfus à Maurice Audin). »

« L'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne réservé à cet effet s'est avéré trop petit, et de nombreux ligueurs ont été dans l'obligation de faire demi-tour. Il est vrai que les orateurs annoncés étaient de choix, puisque tour à tour il nous a été donné d'entendre : le Président Daniel Mayer ; M. Jacques Hadamard, un des premiers ligueurs, âgé actuellement de 92 ans ; M. Laurent Schwartz, qui a parlé au nom du Comité Audin ; et M. J. Paul-Boncour, qui, malgré son âge, fut encore éblouissant. »

« A ce sujet, il est peut-être bon de rappeler que M. J. Paul-Boncour est président de la Ligue Internationale des Droits de l'Homme. »

« A ce soixantenaire, de nombreuses personnalités — aussi bien françaises qu'étrangères — étaient présentes, puisque la plupart des Ligues Etrangères s'étaient fait représenter ou excuser. Entre autre, le Président de la Ligue des Droits de l'Homme espagnole en exil a été vivement applaudi. M^{me} Emile Kahn, veuve de notre regretté Président, était également là, et il a été longuement rappelé le souvenir et l'activité du disparu. M. Vincent Auriol, ancien Président de la République, qui devait prendre la parole, a été, pour raison de santé, dans l'impossibilité de venir à Paris, et s'était fait excuser. »

« Les différents orateurs ont retracé la vie de la Ligue depuis ses débuts, et ont rappelé au passage les différentes affaires dont elle avait eu à s'occuper. »

Pour que la Ligue continue son action

La Ligue a donc soixante ans.

Loin de disparaître, les " affaires Dreyfus " ne font que se multiplier.

Affaires individuelles affaires collectives, guerres, guerres coloniales, menaces de guerre générale.

Contre tout cela, la Ligue mène un combat que n'auraient pas désavoué ses fondateurs.

Mais pour sa réussite, elle a besoin de votre concours, de toutes les formes de votre concours : Action, dévouement, argent.

Aidez-la,

Rejoignez ses rangs,

Souscrivez à son C.C.P. : Paris 218-25.

UN APPEL DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Depuis le 1^{er} juin, le pays vit dans une apparente quiétude. Les périls sans cesse aggravés depuis 1956, et qui ont pris depuis le 13 mai en Algérie et en Corse une forme concrète, demeurent cependant entiers. Les factieux, abritant provisoirement leurs entreprises contre les institutions démocratiques derrière le faux prétexte de l'union nationale, ne cachent pas leurs desseins. Ils s'organisent pour les réaliser.

Face à eux, la gauche reste divisée et donc affaiblie. Elle semble refuser de prendre publiquement conscience du danger qui la guette et qui, à travers elle, atteindrait la République elle-même. Si elle continue à se taire, elle donnera la fâcheuse impression d'avoir la nostalgie d'un passé récent qu'il fallait de toute façon rénover ou renouveler; on risquera de penser que les errements qui ont rendu possible la situation actuelle et amené la France au seuil du désastre, ne sont pas tellement répudiés par elle.

La Ligue des Droits de l'Homme réclame le rassemblement des hommes qui, politiques ou universitaires, sont responsables de l'orientation de la pensée française et de la prise de conscience populaire qui doit l'accompagner ou l'élargir.

Certaine d'interpréter les opinions de centaines de milliers de démocrates, elle adjure ceux qui ont dénoncé en son temps et tenté de conjurer la politique menée, de se rassembler, de se fixer des tâches communes, de donner des directives identiques à tous ceux qui n'attendent que leur formulation pour les suivre.

Quelle que soit la nature des problèmes qui se posent ou se poseront à eux, ces hommes doivent promouvoir dans les plus brefs délais le rassemblement de la gauche non communiste, qui fixera elle-même l'action à entreprendre avec d'autres, mais dont l'existence même sera déjà un élément d'action salvateur. Il ne s'agit pas de conceptions particulières, mais du salut commun et de l'intérêt profond de la patrie.

(25 juin 1958).

L'union des forces démocratiques est née

Il ne s'agissait pas, il ne pouvait pas s'agir, de constituer, ni même de suggérer, un parti politique, soit qu'il fût nouvellement constitué, soit qu'il fût le regroupement de formations existantes. Cela n'eût pas été du domaine de la Ligue des Droits de l'Homme ni dans la ligne de l'action qui lui est propre. Il s'agissait simplement de demander à tous ceux qui pensaient de même et qui avaient, en leur temps, dénoncé les erreurs commises et proposé les rectifications à apporter à l'action entreprise par les gouvernements, de se rencontrer en une sorte de prise de conscience publique afin de stimuler le courage de centaines de milliers de démocrates inquiets sur le devenir de la France républicaine.

Entendez-moi bien : en exécutant cette décision du Comité Central de la Ligue, en lançant cet appel aux hommes, politiques ou universitaires, responsables de l'orientation de la pensée française, et par conséquent de l'affirmation d'une volonté populaire qui doit l'accompagner ou l'élargir, je ne me suis adressé à personne nominalement désigné. Je n'ai envoyé ce message à aucune adresse précise. Ceux qui ont répondu favorablement se sont eux-mêmes spontanément reconnus comme étant ces responsables qui devaient se rencontrer, faire taire, ne serait-ce que provisoirement, leurs divisions antérieures, et s'unir sur l'essentiel.

Une grande partie de la presse s'est heureusement fait l'écho du très bref manifeste que la Ligue a lancé. Et les réponses ont afflué. Parmi ceux qui ont donné leur accord, il y a, naturellement, ceux dont les noms étaient sur toutes les lèvres et qui, s'ils n'étaient pas venus, auraient entraîné une déception, et peut-être une colère significative. Mais il y a aussi des hommes dont on peut s'étonner de les voir rejoindre ceux qui sont inquiets du néo-gaullisme, alors qu'ils sont eux-mêmes désireux de soutenir certains efforts du gouvernement actuel. Peut-être volent-ils en nous, au delà des déceptions qu'ils devinent d'ores et déjà comme risquant d'être demain les leurs, ceux qui auront constitué la force entre les mains de laquelle sera tout naturellement versé le pouvoir alors tombé en déshérence. D'autres ont aussi répondu, que l'on ne s'attendait pas à voir prendre une telle position et on ne saurait trop se réjouir d'un succès de cette importance : il y a des adhésions qui sont des hommages auxquels nul ne saurait demeurer insensible, venant d'hommes qui ont si longtemps ignoré notre action, et jusqu'à notre existence.

Bref, l'Union des forces démocratiques est née.

...Les tâches qui sollicitent le nouveau rassemblement sont des plus nombreuses. Quelques-unes toucheront sans doute à la politique pure. D'autres auront simplement — et ce ne seront pas les moins utiles — à rendre le peuple français attentif au nouveau contenu de la chose publique. Elles seront essentiellement civiques. C'est de celles-ci que la Ligue des Droits de l'Homme aura essentiellement à s'occuper. Elle ne saurait aller en-deçà sans décevoir ceux qui ont répondu à son appel. Elle ne saurait aller au-delà sans outrepasser la mission qui est traditionnellement la sienne.

Mais, persévérant dans les domaines qui lui sont propres, s'excluant volontairement des autres, elle peut, en tout état de cause, affirmer que le double but qu'elle s'était fixé a été pleinement atteint : faire prendre conscience de leur devoir ceux en qui les démocrates ont mis leur confiance, redonner confiance aux démocrates par l'affirmation de volonté d'action commune de leurs leaders.

Daniel MAYER.

(Chronique radiodiffusée, 10 juillet 1958.)